

RÈGLEMENTS

L'Université de Montréal procédera au tirage des prix suivants, parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants qui auront répondu au sondage sur l'utilisation des TIC, en français ou en anglais : 1 ordinateur portable Mac Book Pro 13 pouces, 1 iPad, 1 iPhone, 10 iPods de modèles variés et 20 livres électroniques.

Admissibilité

Les étudiantes et étudiants qui auront rempli le questionnaire sur leur utilisation des TIC deviendront admissibles s'ils répondent aux conditions suivantes : être inscrit dans un programme régulier d'un établissement d'enseignement public ou privé de l'ordre d'enseignement collégial; avoir répondu à au moins 70 % des questions du questionnaire.

On ne peut s'inscrire qu'une fois au tirage et remplir qu'une fois ce questionnaire.

L'Université de Montréal et les HEC s'engagent à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis pour le tirage et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales. Elle se réserve cependant le droit de publier le nom des gagnants.

Règles générales

Pour être déclaré gagnants, chaque personne gagnante devra envoyer un courriel attestant son admissibilité telle que définie au paragraphe « Admissibilité » du présent règlement et dégageant l'Université de Montréal, les HEC ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, de toute responsabilité quant aux dommages ou aux pertes découlant de la participation au tirage ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

L'Université de Montréal et les HEC ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciels ou de matériel informatique, ou de toute autre erreur.

Le concours prendra fin le 2 mai 2011 à minuit. **Le tirage aura lieu le 5 mai 2011.** Il sera réalisé de manière aléatoire par un des organisateurs du sondage, en présence d'une représentante du réseau des répondants TIC des collèves du Québec.

Les organisateurs du sondage communiquerons avec l'établissement d'enseignement de l'étudiant pour vérifier qu'il est bien inscrit. Dans les 10 jours suivant le tirage, le gagnant sera informé par courriel et devra communiquer ses coordonnées postales par courriel aux organisateurs à l'intérieur d'un délai maximum d'une semaine à compter de la date où ce courriel lui aura été envoyé. Le nom du gagnant sera affiché sur le site Web <http://sondagetic.com>.

La participation au tirage comporte l'acceptation du présent règlement que l'Université de Montréal se charge d'appliquer. Toutes ses décisions sont finales.